

Groupement de défense sanitaire apicole de Vendée

Association loi 1901, créée le 07 02 1962, n° récépissé Préfecture 0852001841 Publication au journal officiel le 18 02 1962
Siège social, Chambre d'Agriculture de la Vendée 21 boulevard de Réaumur 85000 La Roche sur Yon

Président : FRANK ALETRU Route de la Caillère 85410 ST LAURENT DE LA SALLE Tél : 02 51 51 51 94 – 06 07 80 01 04



Frelon asiatique... nous sommes tous concernés !

Le frelon asiatique est une espèce invasive venue d'Asie, introduite accidentellement en France en 2004.

Parfaitement adapté à nos climats, son expansion géographique est fulgurante (14 nids en 2009, 200 en 2010, 485 en 2011 recensés en Vendée source FDGDON).

Nuisible à nos écosystèmes, il représente un véritable fléau pour la sauvegarde de la biodiversité, mais également une menace potentielle pour la sécurité de nos concitoyens, notamment à proximité des nids.

Comment l'identifier ?

Du fait de sa couleur dominante noire, sa face et l'extrémité de son abdomen jaune orangé, le frelon asiatique ne peut se confondre avec le frelon européen.

Sa taille est légèrement inférieure à celle du frelon européen, son vol rapide et ses brusques changements de direction sont très caractéristiques.



Frelon Asiatique (Vespa Velutina)

Frelon Européen (Vespa Crabo)

Groupement de défense sanitaire apicole de Vendée

Association loi 1901, crée le 07 02 1962, n° récépissé Préfecture 0852001841 Publication au journal officiel le 18 02 1962
Siège social, Chambre d'Agriculture de la Vendée 21 boulevard de Réaumur 85000 La Roche sur Yon

Président : FRANK ALETRU Route de la Caillère 85410 ST LAURENT DE LA SALLE Tél : 02 51 51 51 94 – 06 07 80 01 04



Mieux le connaître pour mieux le combattre.

A la fin de l'automne, les femelles fécondées « les fondatrices », se réfugient dans des endroits abrités, à l'abri du froid hivernal (tas de bois, granges, murs etc...), en attendant le retour du printemps.

Elles reprennent une vie active généralement à partir du mois de février.



Frelon asiatique



Nid primaire

Dès lors, elles vont construire chacune un nid primaire en cellulose (bois mastiqué avec un peu d'eau) et élaborer quelques cellules dans lesquelles elles vont pondre des œufs qui donneront les premières ouvrières.

Ces nids primaires peuvent être situés dans des granges, des haies, voire au sol.

Les fondatrices doivent construire et agrandir le nid, approvisionner les larves en nourriture, réchauffer le nid pour permettre le développement des larves jusqu'au stade adulte.

En juin, le nid primaire devient trop petit. Un nid secondaire est construit (pouvant atteindre un mètre de diamètre) souvent à une hauteur importante dans un arbre où sur un mur. La fondatrice et les ouvrières vont s'y installer.



Nid secondaire

D'août à novembre, plusieurs milliers d'individus peuplent chaque nid....., parmi lesquels figurent les femelles fécondées qui chacune construiront un nid au printemps suivant.

Ainsi prolifère le frelon asiatique....

Groupement de défense sanitaire apicole de Vendée

Association loi 1901, crée le 07 02 1962, n° récépissé Préfecture 0852001841 Publication au journal officiel le 18 02 1962
Siège social, Chambre d'Agriculture de la Vendée 21 boulevard de Réaumur 85000 La Roche sur Yon

Président : FRANK ALETRU Route de la Caillère 85410 ST LAURENT DE LA SALLE Tél : 02 51 51 51 94 – 06 07 80 01 04



Pourquoi le combattre ?

Les frelons asiatiques consomment beaucoup de sucres, et des protéines provenant de la capture d'insectes vivants destinés à l'alimentation des larves.

Ce sont des kilos, des centaines de milliers d'insectes qui sont ainsi prélevés parmi lesquels, on trouve les pollinisateurs, notamment les abeilles.

Le frelon asiatique a donc un impact sur la pollinisation des cultures, de la flore mais également sur la production apicole.

A l'instar de leurs collègues vendéens, les apiculteurs du Pays des Achards connaissent tous l'attaque de leurs ruchers par le frelon asiatique, le prélèvement d'abeilles au quotidien, le stress des essaims, et parfois la perte de colonies.

Outre le sort peu enviable de nos abeilles, le frelon asiatique présente un danger réel pour l'homme.

En effet, s'il n'est habituellement pas plus agressif que le frelon européen, le frelon asiatique est redoutable à l'approche de son nid. Pour le défendre, les frelons attaquent rapidement et en nombre. L'épaisseur d'un vêtement n'empêche pas leur piqûre qui, seule ou multiple peut entraîner un empoisonnement lourd de conséquence sur la santé, suivant la zone du corps atteinte et la sensibilité de la personne.

Le danger vient principalement des nids construits en parties basses, dans les garages, les haies, au sol, que l'homme dérange involontairement lors de promenades, cueillettes, tontes, débroussaillage, bricolage, etc..

L'attitude à adopter en cas d'attaque est de quitter rapidement les lieux, de prévenir les secours si nécessaire et de signaler la présence du nid en mairie, pour sa destruction.

Le signalement des nids est de la responsabilité de chacun d'entre nous, pour empêcher la prolifération du frelon asiatique, préserver la biodiversité et protéger des vies.

La commune de Saint Mathurin rembourse, sur présentation d'une facture, 30 euros aux particuliers faisant procéder à la destruction d'un nid sur le territoire de la commune.

Cependant, la manière la plus efficace de lutter contre le frelon asiatique est de piéger la fondatrice avant qu'elle ne se reproduise.

Groupement de défense sanitaire apicole de Vendée

Association loi 1901, créée le 07 02 1962, n° récépissé Préfecture 0852001841 Publication au journal officiel le 18 02 1962
Siège social, Chambre d'Agriculture de la Vendée 21 boulevard de Réaumur 85000 La Roche sur Yon

Président : FRANK ALETRU Route de la Caillère 85410 ST LAURENT DE LA SALLE Tél : 02 51 51 51 94 – 06 07 80 01 04



Piégeage sélectif et collectif sur le territoire vendéen.

L'objectif est de réguler l'invasion du frelon asiatique en piégeant les femelles fondatrices et réduire ainsi le nombre de futurs nids.

A l'initiative du Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Vendée (GDSA), des réunions, ateliers et appels aux volontaires ont lieu, pour une mobilisation citoyenne, une campagne collective de piégeage.

A ce jour, 1000 pièges et appâts, subventionnés par le Conseil Départemental de la Vendée ont été distribués aux apiculteurs vendéens afin d'être positionnés sur tout le territoire et ainsi amorcer cette campagne de piégeage collectif d'envergure départementale.

Vous souhaitez y participer ? – Voici comment vous y prendre ...

Quand piéger ? Les périodes idéales pour le piégeage des fondatrices sont l'automne, de septembre à fin novembre, puis le printemps, de mars à mi-juin.

Si le piégeage peut occasionnellement prélever d'autres insectes que le frelon asiatique, cela reste sans commune mesure avec les milliers d'insectes que prélève le frelon lui-même pour alimenter ses larves.

Où installer les pièges ?

de septembre à fin novembre :

- . en zone infestée,
- . à proximité des nids détectés,
- . le long des cours d'eau,
- . en zone mellifère (présence d'abeilles)

de mars à mi-juin :

- . à proximité des anciens nids,
- . près d'un tas de bois, d'un plan d'eau, d'un tas de compost et/ou dans des zones fleuries riches en nectar où butinent les abeilles, et particulièrement dans les camélias d'hiver dont les frelons asiatiques sont friands.

Il n'est pas utile de placer plusieurs pièges au même endroit.



Groupement de défense sanitaire apicole de Vendée

Association loi 1901, créée le 07 02 1962, n° récépissé Préfecture 0852001841 Publication au journal officiel le 18 02 1962
Siège social, Chambre d'Agriculture de la Vendée 21 boulevard de Réaumur 85000 La Roche sur Yon

Président : FRANK ALETRU Route de la Caillère 85410 ST LAURENT DE LA SALLE Tél : 02 51 51 51 94 – 06 07 80 01 04



Comment appâter efficacement ?

- Les pièges sont suspendus à une hauteur d'environ 1,50 mètre du sol, exposés au soleil du matin pour favoriser l'évaporation et augmenter ainsi le rayonnement ;
- Pour le piégeage d'automne et de printemps, l'appât doit être alcoolisé et sucré. L'alcool libère les arômes et repousse les abeilles et les bourdons ;
- Plusieurs variantes de recettes sont utilisées : panaché seul, panaché + sirop (cassis, grenadine, fruits rouges), bière brune + sirop, bière + sirop + vin blanc etc ..
- L'appât doit être renouvelé après évaporation ou lorsque des moisissures apparaissent en surface ;
- lorsqu'une première reine de frelon asiatique est prise au piège, laissez-la à l'intérieur afin que ses phéromones attirent d'autres reines.
- Un habillage de couleur orange ou jaune semble améliorer son attractivité.

Où se procurer les pièges ?

Vous pouvez commander vos pièges directement sur le site internet du Groupement de défense sanitaire apicole de la Vendée (www.gdsa85.fr),

Prix d'un piège : 6.00 Eur TTC

Le GDSA se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à utiliser efficacement vos pièges.

Chacun peut ainsi participer à lutter contre cette invasion et ses conséquences.



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE VENDEE (GDSA)

Président : M. Franck ALETRU : Route de la Caillère, 85410 SAINT LAURENT DE LA SALLE

Tél 02.51.51.51.94 - Fax 02.51.51.30.26 - gdsa85@live.fr - <http://gdsa85.free.fr>